



Bruno COSTES

**Bruno COSTES**  
Président du Cos

Christian LEVY  
Vice-président

Corinne DEL CERRO  
Rapporteur

# Environnement et responsabilité sociétale



Pour relancer l'économie en assurant de façon optimale la transition écologique, il est indispensable de disposer de données, d'outils, de méthodes et de référentiels normalisés.

deagreez - AdobeStock

## Périmètre

Le Cos Environnement et responsabilité sociale (ERS) couvre les activités de normalisation nécessaires à l'accompagnement des acteurs publics et privés leur permettant de mieux intégrer dans leur politique et stratégie les bonnes pratiques environnementales et leur responsabilité sociale, une meilleure application de la réglementation, de contribuer au développement durable, à la lutte contre les dérèglements climatiques et à la prise en compte de l'économie circulaire. L'appréciation, la qualification, voire la vérification standardisées des informations transmises, que ce soit en B to B ou en B to C, doivent permettre de donner confiance aux parties prenantes concernées, ainsi qu'une perception équivalente. Ces activités contribuent à la fiabilisation des données, informations et autres allégations publiées grâce à des approches et méthodes éprouvées.

Le Cos ERS joue par ailleurs un rôle transverse d'information et de diffusion auprès des autres Cos et différents secteurs d'activités sur ces thèmes. Il veille à la coordination des outils et des méthodes et à leur utilisation appropriée par les différents secteurs, acteurs privés ou collectivités publiques.

Les thèmes d'intérêt du Cos sont actuellement :

- le changement climatique ;
- l'économie circulaire ;
- la finance durable ;

- la biodiversité ;
- le management et la performance environnementale ;
- la responsabilité sociale.

Ces thèmes s'appuient sur le développement des outils suivants :

- la mesure et métrologie environnementale ;
- le management environnemental étendu au cycle de vie des produits et activités ;
- l'information sur la performance sociale et d'éco-efficience (RSE).

## Contexte

Il n'est pas besoin de rappeler l'urgence en matière d'environnement, que ce soit dans le domaine du changement climatique, de la santé publique, de l'épuisement des ressources et de l'économie circulaire ou bien encore de l'érosion de la biodiversité. Les défis pour la planète et l'humanité tout entière auxquels nous devons faire face sont majeurs ; ils ne peuvent tolérer plus avant que nous reculions nos actions.

Les dernières élections ont vu cette préoccupation citoyenne s'exprimer fortement au travers d'un soutien important aux listes écologiques et la désignation de plusieurs maires de cette mouvance à la tête de grandes villes de France. La France fait aujourd'hui de la transition écologique un pilier de sa politique nationale.

La relance de l'économie européenne (Green Deal) et de l'économie nationale suite à la pandémie de Covid-19 offre l'occasion inespérée d'agir en combinant soutien à la croissance et accélération de la transition écologique sur les différents volets qui la composent.

Pour relever ces défis multiples, relancer l'économie tout en assurant de façon optimale cette transition, il est indispensable de disposer de données, d'outils, de méthodes et de référentiels normalisés permettant d'orienter effectivement les efforts et les financements vers les investissements qualifiés comme les plus durables.

Écoconditionner les flux d'investissements publics ou privés suppose donc de pouvoir évaluer de façon fiable et reconnue les performances environnementales et sociétales des activités, des services, des produits ou bien encore des efforts consentis.

De la même manière, continuer de fabriquer et d'opérer au niveau international en prenant mieux en compte l'environnement implique de pouvoir limiter les flux de polluants de toute nature dans les différents milieux, de pouvoir les mesurer de façon fiable et agréée, d'en évaluer les impacts sur les milieux et de réguler les importations depuis les pays n'appliquant pas les mêmes référentiels.

Pour soutenir l'économie, tant des entreprises que des collectivités, et agir efficacement pour la transition écologique, il faudra donc :

- Produire les outils standards requis (méthodes, données...) dans les temps impartis.
- Mieux organiser la subsidiarité entre réglementation et normalisation : la réglementation impose des objectifs, mais la mise en œuvre opérationnelle doit s'appuyer sur une série de normes établies dans les structures appropriées (Iso, Cen, Afnor) au niveau international, européen ou national. Cette approche permet de mieux garantir l'atteinte des objectifs en laissant à chacun le choix des méthodes les plus appropriées au contexte dans lequel il évolue. Cette garantie tient au principe même de l'établissement des normes, qui tient compte au mieux de l'avis des parties intéressées et de la maintenance des outils.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit la fin du plastique jetable d'ici à 2040.



Lyubov - AdobeStock

Évolution des objectifs de réduction des émissions d'eqCO<sub>2</sub>.

■ S'attacher à simplifier les dispositifs, les méthodes mais aussi garantir une cohérence entre eux.

■ Réguler les aides d'État vers des secteurs d'avenir (qui favorisent effectivement la transition écologique) : proposer des critères de décision à prendre en compte pour les investissements à faire sous conditionnalité, proposer des indicateurs à caractère systémique (attractivité, résilience...).

■ Assurer la cohérence des bases de données, mais aussi la qualité des valeurs utilisées pour les choix ou les qualifications ; ces valeurs doivent être fiables, vérifiables et vérifiées sur la chaîne de valeur tout entière.

## Changement climatique

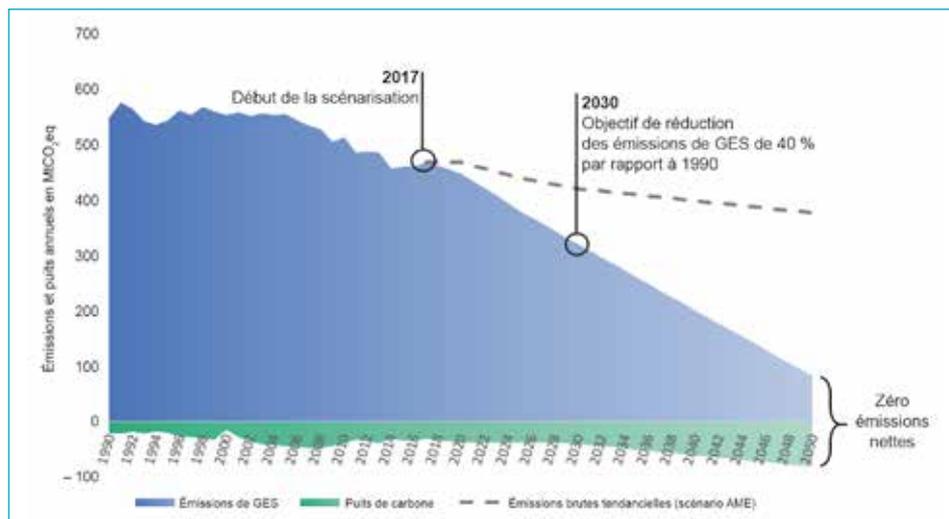
### Cadre général

L'accélération des phénomènes climatiques extrêmes (cyclones tropicaux, tornades, canicules...) montre à quel point la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la résilience et l'adaptation de nos sociétés à ces phénomènes deviennent des enjeux mondiaux cruciaux.

L'accord de Paris signé en 2015, entré en vigueur en novembre 2016, a fixé le cap des objectifs à atteindre pour rester nettement en deçà d'un réchauffement planétaire de 2 °C à l'horizon 2100 et poursuivre l'action pour contenir ce réchauffement à 1,5 °C. Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des émissions, actuellement jugée non compatible avec cette trajectoire, il pointe la nécessité pour les États de ramener le niveau des émissions de GES à 40 gigatonnes en 2030. Il réaffirme dans son article 4 l'objectif pour chaque partie d'atteindre la neutralité carbone (ou zéro émissions nettes) en parvenant à partir de 2050 « à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ».

L'Europe, consciente de cette urgence, a décidé récemment de proposer un réajustement de ses objectifs initiaux approuvés par le Conseil européen en octobre 2014. La cible contraignante de réduction des émissions de GES passerait pour l'Union de moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) à 55 %.

En France, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Vision à l'horizon 2050 définissent les objectifs à atteindre en matière de réduction des émissions. La SNBC révisée en 2019 vise désormais à atteindre la neutralité carbone en 2050 pour le territoire français,



MTES - Stratégie nationale bas carbone

soit une division par 6 de ses émissions par rapport à 1990.

Sur le territoire national, les émissions de GES en 2018 de la France étaient de 445 MtCO<sub>2</sub>eq contre 546 MtCO<sub>2</sub>eq en 1990 (hors secteur des terres).

La SNBC propose de développer des outils de gouvernance et de régulation pour structurer la solidarité entre territoires, d'assurer l'articulation entre les différentes échelles territoriales, d'engager des travaux pour développer des données comparables et agrégeables sur tous les périmètres. Au-delà des émissions nationales, la stratégie vise la réduction de l'empreinte carbone des Français (11,2 tCO<sub>2</sub>eq/hab. en 2018, soit 1,8 fois les émissions territoriales). Cela implique de diminuer les émissions liées à la consommation des biens et services, produits sur le territoire national ou importés, y compris les émissions liées aux transports internationaux. Dans cette perspective, la SNBC<sup>(1)</sup> exprime l'objectif :

■ De mieux maîtriser le contenu carbone des produits importés, en consolidant les normes environnementales aux niveaux européen et international (tarification du carbone, engagements dans les accords commerciaux) et en luttant efficacement contre un risque de fuites de carbone (mise en place d'un « mécanisme d'inclusion carbone » aux frontières de l'Europe compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce).

■ D'encourager tous les acteurs à une meilleure maîtrise de leur empreinte carbone, en incitant à une quantification plus systématique des émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions indirectes, induites par les plans, programmes et projets publics ainsi

que pour les produits et services (renforcement de la réglementation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre [BEGES]).

– D'accompagner les investisseurs par un renforcement du signal prix du carbone et par une politique de réorientation des investissements vers ceux jugés les plus en phase avec les objectifs de réduction nationaux et qualifiés comme tels à partir de critères robustes et agréés.

De nombreuses propositions dans ce sens ont été récemment reprises dans la Convention citoyenne pour le climat. Un projet de loi reprenant la plupart d'entre elles est prévu pour début 2021.

### Rôle de la normalisation

Que ce soit au niveau international, européen ou national, l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050 doit donc reposer sur des méthodes incontestables d'évaluation et de mesure des émissions de GES. Un mauvais diagnostic initial peut conduire à l'engagement d'une mauvaise politique. C'est ainsi que les efforts récemment développés par l'Iso/TC 207/SC 7 Management environnemental – gestion des gaz à effet de serre et activités associées doivent être poursuivis. Dans ce cadre, la mise en cohérence de facteurs d'émissions validés par des instances internationales constituerait une avancée significative. Une participation aux travaux nationaux engagés par le Pôle de coordination nationale pour la révision de la méthodologie de mise en œuvre des BEGES au titre de l'article 75 de la loi Grenelle pourrait fournir une opportunité intéressante de rapprochement entre la réglementation et la normalisation.

À partir d'un tel diagnostic agréé, la fiabilisation de l'engagement des trajectoires de réduction ou de neutralité carbone sur l'ensemble des postes d'émissions par les parties prenantes revêt un enjeu crucial.

(1) [www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc](http://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc).

L'éducation des consommateurs leur permettant, par un label ou une déclaration appropriée, d'identifier rapidement les produits à faible intensité carbone devrait être généralisée, tout comme l'internalisation des coûts d'adaptation au changement climatique des différents acteurs.

Organiser la résilience des acteurs privés ou publics (collectivités territoriales) et leur adaptation au changement climatique, soutenir leur engagement vers de nouvelles énergies renouvelables, des technologies peu émissives ou de capture de GES, notamment par les sols et les terres agricoles, demeure également une priorité. Il faudra répondre rapidement et de façon pragmatique à ce besoin d'accompagnement de la résilience, rapidité d'élaboration des normes et facilité de mise en œuvre.

La France devra se positionner sur les sujets qu'elle juge stratégiques si le Cen/TC Changement climatique proposé par l'Italie est créé.

**Économie circulaire**

*Cadre général*

Le paquet Économie circulaire et le Green Deal en Europe, la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi relative à la lutte contre le gaspillage pour l'économie circulaire (dite loi Agec), mais aussi les 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat en France fixent désormais le cadre de l'action publique dans ce domaine. Les ressources naturelles n'étant pas inépuisables, il s'agit d'organiser désormais progressivement le passage du tout jetable à une économie plus économe en consommation et surtout circulaire.

En France, la loi Agec, promulguée le 10 février 2020, décline tout une série d'objectifs organisés autour de cinq grands axes : sortir du tout jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. Elle prévoit notamment la fin du plastique jetable d'ici à 2040, une meilleure information des consommateurs avec l'harmonisation de certains logos et le développement de l'affichage environnemental. Elle crée un indice de

réparabilité pour lutter contre l'obsolescence programmée.

Au niveau européen, un renforcement de la traçabilité des substances critiques pour la santé ou l'environnement est mis en place avec l'obligation, pour les producteurs, de renseigner la base SCIP de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa).

*Rôle de la normalisation*

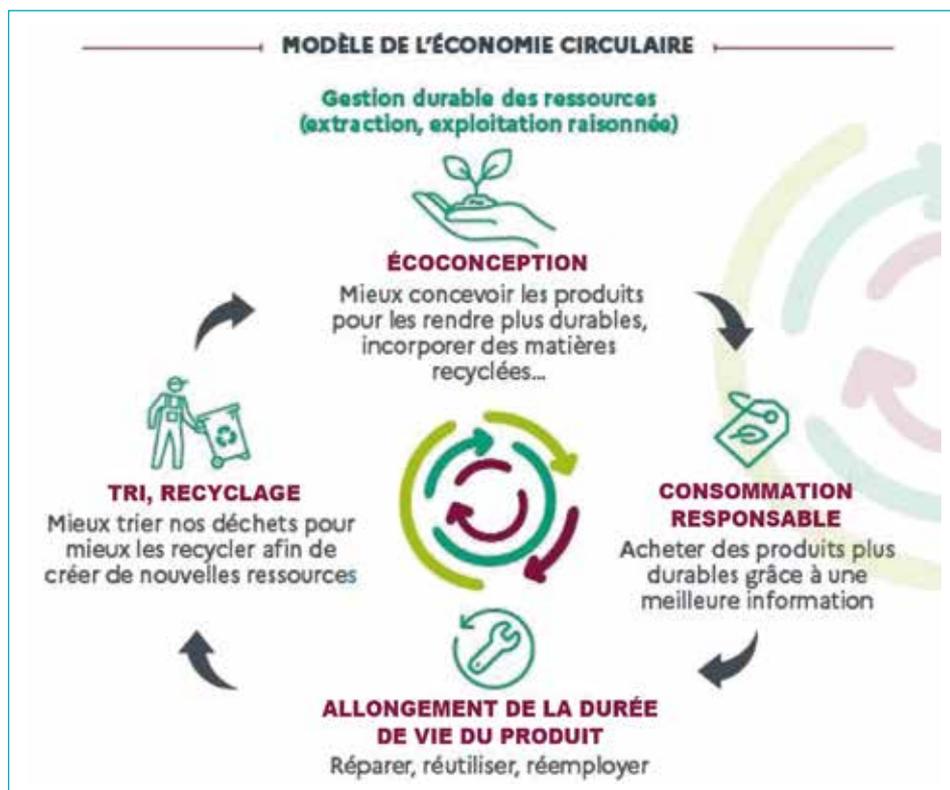
Toutes ces mesures confirment la nécessité de développer rapidement des outils normatifs en complément et en accompagnement de la réglementation.

L'approche globale de l'économie circulaire, s'appuyant sur les sept domaines d'action (écoconception, approvisionnement durable, consommation durable, économie de fonctionnalité, allongement de la durée de vie, symbiose industrielle, gestion efficace des matières ou produits en fin de vie) et leur contribution aux trois piliers du développement durable (environnement, économie et social) doit être promue aux niveaux européen et international.

La création de l'Iso/TC 323 Économie circulaire positionne la France en leadership sur le sujet et permet de promouvoir l'approche française à l'international. Ce qui n'a rien d'évident, car la norme BS 8001 est très fortement promue par les Anglais et beaucoup mieux connue non seulement des Anglo-Saxons mais aussi des pays d'Amérique latine.

Par ailleurs, un front Royaume-Uni, Allemagne, Suède existe au sein du TC avec aussi une très forte représentation de la filière électrotechnique *via* plusieurs pays. Il est d'autant plus difficile de faire passer l'approche française basée sur l'action que certains souhaitent en rester à des concepts généraux, qui peuvent être en contradiction avec l'approche française et sont volontairement peu opérationnels.

La représentation française active est faible par rapport aux pays concernés, et les pays alliés de la France (certains pays de la francophonie) doivent être mobilisés car peu visibles dans les débats. Le très grand nombre de pays impliqués dans les travaux, mais avec des investissements d'experts très



Principes de l'économie circulaire.

MTES

La France est à l'initiative de la création du comité technique dédié à la biodiversité, qui doit développer une approche holistique et globale.

hétérogènes, nécessite une stratégie fine et ciblée d'alliances pour faire avancer les positions françaises.

Certains représentants européens (Pays-Bas) cherchent visiblement à limiter l'impact du TC 323 à des généralités, pour que cela ait une influence limitée au niveau européen, qu'ils investissent par ailleurs par d'autres voies (nouveau Sabe) en faisant la promotion d'approches très *ressource efficiency*, où l'aspect social, voire économique est très peu présent, et très centrées sur les normes d'écoconception développées par le Cen-Cenelec sur les produits liés à l'énergie.

À l'international, le comité technique répondra au besoin d'harmonisation nécessaire des concepts et des démarches, pour que les organisations publiques ou privées puissent avoir un dialogue facilité et des outils de mise en œuvre aussi cohérents que possible. Les aspects managériaux seront développés pour accompagner les domaines d'action, si tant est que la France arrive à défendre son approche projet basée sur l'action, ce qui représente un vrai défi.

Ces travaux ont aussi pour vocation de développer des méthodes d'analyse des nouveaux *business models* d'économie circulaire et en fournir des exemples, mais aussi des indicateurs de suivi à différents niveaux (micro : organisation ; méso : ville et territoire ; macro : pays, région ; voire nano : produits). Les sets d'indicateurs retenus pourraient avoir une incidence sur l'économie locale, aussi convient-il d'être très vigilant.

Côté européen, il faut pouvoir répondre aux aspects plus techniques, tels que le recyclage des plastiques, la durée de vie des produits, la qualification des matières premières secondaires, les déchets et les substances dangereuses... Une articulation entre ces deux approches, managériale et technique, est indispensable pour répondre au mieux aux enjeux portés par l'économie circulaire et il importe d'en assurer la cohérence.

De même, conformément à la hiérarchie de gestion des déchets, prévention, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et élimination, les notions de réutilisation/réemploi devront être précisées pour accompagner les modifications de mode de consommation.

Des contacts avec la Commission européenne seront renforcés afin que le comité technique puisse devenir un outil d'accompagnement de sa politique.

La création d'un groupe de travail au sein du Cen/TC 350 sur l'économie circulaire dans



blackdiamond67 - AdobeStock

la construction doit aussi faire l'objet d'une attention particulière, afin d'éviter des travaux redondants ou incohérents avec les autres travaux, en particulier ceux de l'Iso/TC 323.

Dans ce cadre, le rôle des différents acteurs – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), acteurs spécifiques type Orée, Institut national de l'économie circulaire (Inec) –, ainsi que les documents qu'ils produisent qui pourraient servir à une stratégie normative collective, doivent être analysés. Ces acteurs doivent être remobilisés – ils s'impliquent insuffisamment dans les travaux internationaux pour y porter leurs idées. La représentation industrielle actuelle permet de suivre les travaux aux échelles de l'organisation, voire du territoire, mais la représentation de l'État devrait être renforcée pour que l'on puisse prendre des positions pertinentes à l'échelle macro (pays).

Le Cos continuera à être à l'écoute des comités stratégiques de filières et de leurs besoins en matière d'économie circulaire et accompagnera les pouvoirs publics dans leur stratégie de réduction massive des déchets et d'une meilleure information sur les produits.

### Responsabilité sociétale

#### Cadre général

Bien au-delà de son impact sur l'environnement, le rôle de l'entreprise, son éthique vis-à-vis des droits humains fondamentaux et ses apports sociétaux sont aujourd'hui particulièrement analysés par les parties prenantes. La politique de l'entreprise en matière environnementale et sociétale, les performances des produits ou des services vendus deviennent un enjeu d'attractivité des talents, de marketing pour les consommateurs et de

compétitivité ; ils conditionnent désormais l'accès aux marchés et aux investissements, notamment responsables.

La responsabilité de certaines sociétés peut désormais être engagée en France pour tout manquement aux exigences du nouvel article L. 225- 102-4 du Code de commerce.

L'extension du devoir de vigilance en Allemagne dès 2021 mais aussi au niveau européen préfigure l'obligation qui sera faite aux entreprises de maîtriser les risques au-delà de leurs propres fabrications, tout au long de leur chaîne d'approvisionnement et de leur cycle de vie quant à l'atteinte possible à l'environnement ou aux droits humains.

En France, les récents rapports de la plateforme RSE ou de la mission de la députée Coralie Dubost deviendront le socle de développement d'outils pour permettre une approche partagée des labels de reconnaissance de démarches crédibles de RSE.

#### Rôle de la normalisation

La loi Pacte, avec la raison d'être et les entreprises à mission, la directive européenne sur le reporting extrafinancier sont des orientations fortes des pouvoirs publics pour lesquelles la normalisation a bien évidemment un rôle essentiel à jouer.

L'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leurs stratégies avec des outils, des méthodes et des standards reconnus et éprouvés, et l'harmonisation de la mesure de leurs résultats ou autres indicateurs de performance extrafinancière seront cruciaux.

La création d'un comité technique sur la responsabilité sociétale, à l'initiative de France, redonne une visibilité forte à la normalisation sur ce sujet au niveau international et européen.

Malgré des résultats de vote très positifs, la gouvernance de l'Iso a souhaité faire confirmer le besoin de création du comité technique par l'enquête systématique de la révision Iso 26000, qui s'achèvera à la fin du premier trimestre 2021. La France doit conforter ses alliances, notamment avec le Réseau normalisation et francophonie (RNF), pour faire face aux votes négatifs. Il existe en effet une volonté des pays anglo-saxons de dévaluer l'Iso 26000, afin de pouvoir déployer leurs approches sur les marchés, et imposer une vision américaine de la RSE, avec un lien évident avec l'information extrafinancière, sujet dont la Commission européenne ou les pouvoirs public français souhaitent garder la maîtrise et éviter ce qui s'est passé sur la comptabilité financière, qui est à la main des États-Unis. L'Allemagne craint fortement que l'ouverture des travaux ne conduisent à de la certification, ce qui n'est pas l'objectif de la proposition française. En outre, elle est très axée sur les aspects qualité des produits et ne souhaite pas voir la normalisation se développer sur des aspects plus

sociétaux, comme la responsabilité sociétale ou la biodiversité.

Le Cos ERS accompagnera la construction de ce comité, en étant attentif à la prise en compte des diverses positions exprimées (acteurs économiques ou société civile).

De même les différentes approches systématiques, normes de systèmes de management ou travaux de comités techniques tels que l'Iso/TC 323 Économie circulaire ou l'Iso/TC 268 Villes et communautés territoriales durables seront des éléments à intégrer dans les discussions à venir.

Des réflexions seront menées sur les mesures d'impact, l'harmonisation des méthodes de calcul pour avoir un socle et crédibiliser les données dans la perspective notamment de la mise en place d'une taxinomie établie au niveau européen, notamment au travers de méthodes normalisées de reporting extrafinancier ou de comptabilité durable. Cela facilitera ainsi les liens nécessaires entre entreprises et investisseurs pour objectiver les contributions aux Objectifs de développement

durable et orienter plus efficacement les flux financiers vers les investissements jugés les plus durables.

Au-delà de la crédibilité des démarches de responsabilité sociétale des entreprises, il est nécessaire de travailler sur la performance responsabilité sociétale des produits ou des services.

Les travaux menés sur le pilier environnement du développement durable, écoconception, analyse du cycle de vie seront des éléments contributeurs à la réflexion.

### Biodiversité

#### Cadre général

Comme pour le changement climatique, il y a sans aucun doute une prise de conscience internationale sur l'urgence de protéger, restaurer et utiliser de façon durable la biodiversité.

En effet, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien, oxygène, nourriture, médicaments et matières premières (bois, laine, coton, chanvre...), mais également de nombreux services, pollinisation des végétaux, fertilité des sols, puits de carbone, meilleur cadre de vie (espaces végétalisés)... Érosion de la biodiversité et changement climatique sont étroitement liés. Dans la Convention on Biological Diversity (CDB), la biodiversité (« diversité biologique ») est définie comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».

La préservation de la biodiversité est donc devenue une question mondiale à la fois éthique et économique. C'est aujourd'hui un enjeu politique croissant, accentué par la reconnaissance internationale de la perte généralisée de la biodiversité et le besoin d'accélérer la recherche de solutions pour la préservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité. Nos économies sont fortement dépendantes de la biodiversité et en même temps elles l'impactent fortement. Ainsi, les liens entre économie et écosystèmes doivent être exploités et pris en compte.

La préservation et la lutte contre son érosion, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité représentent une opportunité économique. Ainsi, il est nécessaire de développer et coconstruire les outils et

## NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2020

|                   |  |
|-------------------|--|
| NF EN Iso 13161   | Qualité de l'eau – polonium 210 – méthode d'essai par spectrométrie alpha  |
| FD X 43-910       | Lignes directrices pour l'élaboration de valeurs repères en biosurveillance de l'air   |
| NF EN Iso 4225    | Qualité de l'air – aspects généraux – vocabulaire  |
| NF EN Iso 21268-4 | Qualité du sol – modes opératoires de lixiviation en vue d'essais chimiques et écotoxicologiques ultérieurs des sols et matériaux du sol – partie 4 : essai de dépendance au pH avec ajout initial d'acide de base |
| NF EN 45552       | Méthode générale pour l'évaluation de la durabilité des produits liés à l'énergie  |
| NF EN 45555       | Méthodes générales pour l'évaluation de la recyclabilité et de la valorisabilité des produits liés à l'énergie   |
| FD X 30-038       | Guide de présentation des risques responsabilité sociétale et autres risques de l'entreprise   |
| XP Cen/TS 17458   | Air ambiant – méthodologie d'évaluation des performances d'applications de modélisation de l'attribution des sources et des récepteurs   |
| NF X 30-408       | Déchets ménagers et assimilés – méthode de caractérisation – analyse sur produit brut  |

La performance environnementale des entreprises va aujourd'hui au-delà des sites et s'entend tout au long du cycle de vie des produits et des services.

méthodologies tels que l'empreinte biodiversité et les indicateurs, pour encourager les actions et aller sur la voie du progrès en partageant définitions et bonnes pratiques.

**Rôle de la normalisation**

À cette fin, la France est à l'initiative de la création de l'Iso/TC 331 Biodiversité. La plus-value de la normalisation internationale sera de développer une approche holistique et globale pour les organisations et les collectivités. Elle tiendra compte des interactions entre différents aspects en termes de contribution au développement durable. Cela participera à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations unies de manière intégrée et cohérente (par exemple ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques », ODD 14 « Vie aquatique », ODD 15 « Vie terrestre »).

La France confortera son leadership du comité technique en nommant une personnalité française à la présidence. Une attention particulière sera portée à la République populaire de Chine, compte tenu de sa volonté d'implication dans ces sujets.

La normalisation doit pouvoir apporter un soutien véritable à la mise en œuvre des politiques publiques, qu'elles soient nationales ou européennes, et des démarches d'intégration des enjeux de biodiversité dans les organisations.

Les réflexions du Cos tiendront compte des débats et conclusions du Congrès mondial de la nature 2020 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui devrait se tenir à Marseille (Bouches-du-Rhône) en 2021, et de la 15<sup>e</sup> Conférence des parties (COP 15), signataires de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui se tiendra finalement du 17 au 30 mai 2021.

**Environnement et santé – prévention de la pollution (air, sols, déchets...)**

**Cadre général**

Si la normalisation a accompagné la métrologie sur les matrices environnementales (sols, air, déchets, eau) depuis de nombreuses années, elle nécessite encore des développements pour suivre les progrès technologiques. Elle n'a cependant pas ou peu traité le risque sanitaire et l'évaluation de l'exposition réelle de la population aux polluants pris de façon individuelle ou en synergie lors d'effets cocktails.



Ingusk - AdobeStock

Or la normalisation peut accompagner dans leur mise en œuvre, et afin d'en fiabiliser l'utilisation, ces mêmes progrès technologiques, microcapteurs, l'utilisation du numérique (modélisation, gestion de données massives...). De fait, de nombreuses connaissances ont été développées au travers des plans nationaux santé environnement (PNSE), mais il reste impératif de mieux communiquer sur les expositions réelles des personnes, ce besoin et cette exigence des citoyens ayant été mis en exergue récemment au travers de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen (Seine-Maritime) et de la crise sanitaire de la Covid-19. L'État, via le ministère de la Transition écologique (MTE) et l'Ademe, en a fait une de ses priorités.

**Rôle de la normalisation**

Pour répondre aux objectifs décrits, il conviendra :

- De conforter le leadership de la France sur le sujet des substances réglementées dans les produits, avec notamment la présidence et la participation d'entreprises qui ont développé des actions et peuvent s'investir au niveau européen, voire international. La récente dynamique lancée sur le sujet au travers du comité joint Iso/IEC témoigne de la nécessité d'actions rapides.

- De tirer le meilleur parti de l'expertise française sur les particules pour conforter notre leadership et la déployer dans les sujets émergents, notamment sur la dispersion et l'inocuité des plastiques, microplastiques, en transversalité dans tous les milieux environnementaux (eau, air, sols, déchets). Ceux-ci sont actuellement traités de façon inégale car les commissions de normalisation agissent en réponse à des sollicitations en provenance

uniquement de milieux spécifiques : l'environnement étant un tout, une problématique identifiée dans un milieu doit conduire d'une manière générale à interroger les autres milieux sur les opportunités à saisir, par exemple utiliser le socle développé dans le cadre des nanoparticules pour aborder la problématique des microplastiques dans l'air, encore balbutiante.

Plus généralement, il faudra répondre à la nécessaire transversalité des sujets, au-delà du Cos ERS, en lien avec d'autres comités stratégiques (Cos Grand Cycle de l'eau, Agroalimentaire...) pour :

- Homogénéiser la terminologie et identifier les « jargons métiers » pour les signaler et les justifier.

- Partager les approches de la mesure environnementale des types de matrices qui ne relèvent pas du Cos ERS, mais qui font, conceptuellement, partie intégrante de l'environnement. Par exemple la caractérisation des sédiments, dans le périmètre du Cos Grand Cycle de l'eau, est dans la pratique proche de celle des sols, ou celle du biote, ce dernier pouvant être à la fois un indicateur de la biodiversité et de sa perturbation, un élément du grand cycle de l'eau et un aliment, et pour lequel les données météorologiques doivent pouvoir être partagées entre les différents axes.

- Aborder les sujets d'importance sociale dans toutes leurs dimensions : l'exemple des plastiques et/ou biodégradables montre combien cela est nécessaire. En effet, si un plastique biosourcé est vertueux sous l'angle de la protection des ressources, son incidence en matière de pollution par dispersion dans l'environnement l'est tout autant. Un plastique biodégradable répond

en première intention à la suppression d'une pollution visuelle, mais contribue à la dispersion dans l'environnement de microparticules aux effets potentiellement délétères. De plus, la biodégradabilité établie en laboratoire correspond-elle à celle qui peut être obtenue en conditions réelles ? S'assure-t-on qu'elle n'est pas préjudiciable

à la recyclabilité du produit et par là même à l'économie circulaire ?

■ Prendre en compte les polluants très persistants et mobiles qui inquiètent de plus en plus parce qu'ils montent en charge dans les cycles de l'eau (notamment les perfluorés [PFAS], mais pas seulement) en lien avec le Cos Grand Cycle de l'eau.

Concernant les sujets émergents, il est souhaitable d'identifier l'ensemble des besoins : par exemple, si la montée des inquiétudes concernant la perturbation endocrinienne a donné lieu au développement d'un corpus important dédié à la mesure des substances dans l'environnement et les organismes cibles, les protocoles destinés à fournir des indicateurs évaluant le potentiel de perturbation endocrinienne sont encore rares, et leurs modèles limités. De tels développements, plus fréquents au sein d'équipes de recherche, nécessitent un effort de pédagogie envers ces équipes afin de les attirer vers la normalisation dans des conditions de consensus.

Pour favoriser la gestion transversale des sujets environnementaux, il est nécessaire de cartographier, au sein des Cos responsables, l'expertise en matière de métrologie des substances et de la maintenir à un niveau élevé. Même si le sujet est souvent perçu comme ayant été traité de manière exhaustive, il est nécessaire de maintenir l'effort, afin de disposer d'un outil d'appui aux nouvelles thématiques pour tirer parti du patrimoine existant en l'injectant directement en soutien des sujets émergents, et ainsi accélérer le processus de normalisation.

Enfin, pour répondre à la demande sociétale de science ouverte et à la demande réglementaire d'accès public à la donnée, le Cos ERS incitera les commissions de normalisation relevant de son périmètre à inclure dans leur travaux les recommandations nécessaires à la traçabilité et à l'interopérabilité des données produites en appliquant les méthodes développées dans le cadre de la normalisation.

**MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL**

*Cadre général*

Le management environnemental des sites a été pendant longtemps un sujet de préoccupation des entreprises et des collectivités, attachées qu'elles étaient à assurer leur conformité aux dispositions réglementaires et à engager une boucle vertueuse pour réduire progressivement leurs émissions et leurs impacts sur l'environnement. De nombreux progrès ont été accomplis avec les certifications Iso 14001:2015 et les enregistrements Système de management environnemental et d'audit (Emas).

La performance environnementale avec l'obligation de déclaration extrafinancière, les déclarations environnementales des produits, la mesure de la charge carbone indirectement

**NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2021**

|                 |   |
|-----------------|---|
| NF Iso 22017    | Qualité de l'eau – guide pour les mesurages rapides de radioactivité en situation d'urgence nucléaire ou radiologique   |
| NF EN 12464-1   | Lumière et éclairage – éclairage des lieux de travail – partie 1 : lieux de travail intérieurs  |
| NF EN 14735     | Caractérisation des déchets – préparation des échantillons de déchets en vue d'essais écotoxicologiques   |
| NF X 30-413     | Déchets ménagers et assimilés – constitution d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à ordures ménagères  |
| NF X 43-404     | Qualité de l'air – air de l'habitat domestique et des locaux collectifs – mesure des allergènes biologiques de l'environnement intérieur  |
| NF X 31-100     | Qualité des sols – échantillonnage – méthode de prélèvement d'échantillons de sol pour analyses physico-chimiques en vue d'une interprétation agronomique   |
| Iso 14065       | Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification de l'information environnementale  |
| Iso 14097       | Cadre comprenant les principes et les exigences pour l'évaluation et la déclaration des investissements et des activités de financement au regard du changement climatique  |
| Série Iso 14030 | Évaluation de la performance environnementale – titres de créance verts<br>Partie 1 : processus pour les obligations vertes<br>Partie 2 : processus pour les crédits verts<br>Partie 3 : taxinomie<br>Partie 4 : vérification |
| NF Iso 14091    | Adaptation au changement climatique – lignes directrices sur la vulnérabilité, les impacts et l'évaluation des risques  |
| NF X 43-551     | Qualité de l'air – émissions de sources fixes – exigences spécifiques aux mesurages des émissions des sources fixes (stratégie, mesurage, rapportage)   |
| NF X 32-001     | Biodiversité – démarche biodiversité des organisations – exigences et lignes directrices  |

L'accélération de phénomènes extrêmes a contribué à faire du changement climatique un enjeu mondial.

intégrée dans les achats et les produits impliquent aujourd'hui de ne pas se limiter aux seules analyses de site et s'entend tout au long du cycle de vie des produits et des services.

En Europe, après plusieurs années d'expérimentation sur 16 secteurs industriels, la déclaration de la performance environnementale des produits (PEF) devrait progressivement s'imposer.

L'enjeu de collecte de données cohérentes tout au long du cycle de vie et de la chaîne d'approvisionnement revêt une importance capitale pour fiabiliser, au-delà des estimations aujourd'hui réalisées à partir de bases de données génériques, la performance consolidée, voire pouvoir demain la monétariser.

La tentative d'agrégation des performances environnementales et de communication au travers de l'affichage produit, de labels ou de scores carbone comme envisagés par la Convention citoyenne pour le climat sont autant d'initiatives justifiant une action normative.

#### Rôle de la normalisation

Nul besoin de souligner que la vertu environnementale s'affichera demain sur le produit et qu'il faut s'y préparer.

Si la PEF devient rapidement un élément de législation, comme pour la RED (analyse du



fivepointsix - AdobeStock

cycle de vie [ACV]), il convient dès à présent de s'impliquer pour assurer la cohérence entre les analyses environnementales des sites et les données nécessaires à la mesure de la performance produit.

Une refonte et harmonisation des normes Iso 14040 et 14001 deviendra vite indispensable. La France, très en pointe sur ces sujets, pourrait porter une initiative en s'appuyant notamment sur la *blockchain* pour attacher les produits aux sites. De nouvelles approches, type analyse du cycle de vie conséquentielle,

qui permet de modéliser l'ensemble des impacts environnementaux consécutifs à un changement survenant dans le cycle de vie d'un produit, devront être proposées à la normalisation (bien que l'analyse du cycle de vie conséquentielle ne soit pas appliquée dans la PEF). Par ailleurs, la fiabilisation des données d'entrée des analyses du cycle de vie et de la PEF est un enjeu crucial pour des résultats d'impacts en sortie fiables, représentant effectivement les performances environnementales des systèmes. Cette fiabilisation passera notamment par la normalisation sur les attendus à la fois en termes de complétude et de cohérence des données mises en œuvre dans les ACV (en particulier, la cohérence de bilans matières est trop souvent non respectée dans les bases de données génériques, ce qui empêche le soutien à des décisions éclairées sur le volet des ressources naturelles).

Cet exercice est aussi à mettre en perspective des initiatives de collectes de données produits pour favoriser la recyclabilité et la valorisation au titre de l'économie circulaire et des différents labels qu'il conviendra de revisiter. La qualification des chaînes d'approvisionnement selon les standards de management environnementaux modifiés pourrait apporter la garantie requise pour la partie environnement au titre du devoir de vigilance désormais imposé. ●



piyaset - AdobeStock

La qualité des sols donne matière à des travaux normatifs fouillés, parfois multimatrics.